

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 307****21 mars 2003****SOMMAIRE**

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>A.D. Group, Architecture et Design Group, S.à r.l., Schuttrange</b> ..... | <b>14692</b> | <b>Luxembourg North Distribution S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14735</b> |
| <b>Alifil S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14691</b> | <b>Luxembourg North Distribution S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14735</b> |
| <b>Aralia International S.A.H., Luxembourg</b> .....                         | <b>14732</b> | <b>Luxmarine S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14722</b> |
| <b>Argo S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14731</b> | <b>Machen-Iveco Holding S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14719</b> |
| <b>Arpad, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                                     | <b>14736</b> | <b>Mebro Corporation S.A.</b> .....   | <b>14722</b> |
| <b>Australasian Luxembourg Holdings S.A., Luxembourg</b> .....               | <b>14733</b> | <b>Metalpar Soparfi S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14693</b> |
| <b>Bectec S.A., Grevenmacher</b> .....                                       | <b>14699</b> | <b>Nahema Holding Ltd, Luxembourg</b> .....   | <b>14697</b> |
| <b>Belron International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....           | <b>14728</b> | <b>NC Delicatessen S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14722</b> |
| <b>BMB Holding S.A., Luxembourg</b> .....                                    | <b>14701</b> | <b>Noris Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14694</b> |
| <b>Collie S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14725</b> | <b>Otovitre S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14694</b> |
| <b>E.C.S. Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....                              | <b>14690</b> | <b>Overseas Media Investments S.A., Luxembourg</b> ..   | <b>14698</b> |
| <b>Euro Connection S.A., Luxembourg</b> .....                                | <b>14703</b> | <b>Parkinest S.A.H., Luxembourg</b> .....   | <b>14698</b> |
| <b>Famlux S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14721</b> | <b>Parkinest S.A.H., Luxembourg</b> .....   | <b>14698</b> |
| <b>Financière et Industrielle Privée S.A., Luxembourg</b> .....              | <b>14690</b> | <b>Patrilux S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14730</b> |
| <b>Finatex S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14690</b> | <b>Pierre Finanz Luxembourg S.A.H., Luxembourg</b> ..   | <b>14722</b> |
| <b>Finetupar International S.A.H., Luxembourg</b> .....                      | <b>14700</b> | <b>Procoma (Services), S.à r.l., Luxembourg</b> .....   | <b>14730</b> |
| <b>Fiparmed Investissements S.A., Luxembourg</b> .....                       | <b>14693</b> | <b>PSO Investments S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14733</b> |
| <b>Fire and Ice Invest Holding S.A., Luxembourg</b> .....                    | <b>14723</b> | <b>Quellhorst Minderhout S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14691</b> |
| <b>First Travelinv S.A., Luxembourg</b> .....                                | <b>14696</b> | <b>Rio Grande S.A.H., Luxembourg</b> .....  | <b>14724</b> |
| <b>Groupinvest International S.A., Luxembourg</b> .....                      | <b>14697</b> | <b>RTL 7 S.A. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg</b> .....  | <b>14724</b> |
| <b>Groupinvest International S.A., Luxembourg</b> .....                      | <b>14697</b> | <b>Sace Holding S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14724</b> |
| <b>GSM Gold S.A., Luxembourg</b> .....                                       | <b>14730</b> | <b>Silo Plus S.A., Differdange</b> .....  | <b>14726</b> |
| <b>Ha Ka Holding S.A., Luxembourg</b> .....                                  | <b>14723</b> | <b>SOCLINPAR S.A.H., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Luxembourg</b> ..... | <b>14726</b> |
| <b>Hoogebeen Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                         | <b>14727</b> | <b>Sogefin S.A.</b> .....   | <b>14725</b> |
| <b>Immobilière Prestige S.A., Luxembourg</b> .....                           | <b>14702</b> | <b>Sogespriv Holding S.A.</b> .....   | <b>14724</b> |
| <b>INPEC S.A.H., Luxembourg</b> .....  | <b>14726</b> | <b>Solage Holding S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14700</b> |
| <b>Indigo Investments S.A., Luxembourg</b> .....                             | <b>14725</b> | <b>T.R.C. International S.A.H., Luxembourg</b> .....  | <b>14723</b> |
| <b>International Target Group S.A.</b> .....                                 | <b>14725</b> | <b>Tarp International Holding S.A., Luxembourg</b> ..   | <b>14730</b> |
| <b>J.L. Participations, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                       | <b>14694</b> | <b>Torride S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14697</b> |
| <b>Kontinent Moebel, GmbH, Luxembourg</b> .....                              | <b>14693</b> | <b>TRINCO, Transcontinental Investment Corporation Holding S.A., Luxembourg</b> .....                     | <b>14718</b> |
| <b>L.B. Engineering, S.à r.l., Niederanven</b> .....                         | <b>14718</b> | <b>Transurb Finance S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>14717</b> |
| <b>L.B. Engineering, S.à r.l., Niederanven</b> .....                         | <b>14718</b> | <b>Value Net S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14726</b> |
| <b>L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Luxembourg</b> .....               | <b>14729</b> | <b>Varmont S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>14690</b> |
| <b>Lumina Parent, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                             | <b>14704</b> | <b>Versailles International Leisure S.A.H.</b> .....  | <b>14723</b> |
| <b>Lumina Parent, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                             | <b>14717</b> |   |              |

**FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 65.894.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

(004516.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**VARMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.583.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VARMONT S.A.

Signature

*Un mandataire*

(004576.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**FINATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.051.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Claude Geiben et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

*Pour le conseil d'administration*

G. Schneider / N. Schaeffer jr

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04486. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004601.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**E.C.S. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 82.134.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04447, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 25 février 2003.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(004595.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**QUELLHORST MINDERHOUT S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 4.500.000,-.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.574.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 16 décembre 2002, faisant suite à une autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2002, que Monsieur Gerrit Jan Has a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat et que les actionnaires lui ont accordé pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat. Il résulte également de ces résolutions que Monsieur Arno Bjlil a été nommé administrateur-délégué de la société, avec effet immédiat, avec pouvoir de représenter la société sous sa seule signature.

Münsbach, le 25 février 2003.

Pour extrait conforme

ERNST &amp; YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004597.4/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**ALIFIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.382.

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALIFIL S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.382, constituée suivant acte reçu en date du 2 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 470 du 29 août 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 18.500 (dix-huit mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le

conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 16CS, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

J. Elvinger.

(004157.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

**A.D. GROUP, ARCHITECTURE ET DESIGN GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 9, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 53.607.

L'an deux mille trois, le douze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Alexandre Mahieu, architecte diplômé, demeurant à B-1040 Etterbeek, boulevard St Michel, 123, (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ARCHITECTURE ET DESIGN GROUP, S.à r.l., en abrégé A.D. GROUP, ayant son siège social à L-1670 Senningerberg, 3, Gromscheid, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.607), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 165 du 3 avril 1996.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1670 Senningerberg, 3, Gromscheid, à L-5370 Schuttrange, 9, rue du Village.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Schuttrange.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associé unique de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Alexandre Mahieu, architecte diplômé, demeurant à B-1040 Etterbeek, boulevard St Michel, 123, (Belgique).»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Mahieu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2003, vol. 521, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2003.

J. Seckler.

(004245.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

**METALPAR SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.182.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(004604.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**FIPARMED INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.555.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FIPARMED INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(004605.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**KONTINENT MOEBEL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
Gezeichnetes Kapital: EUR 12.500,-.**

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 15.677.

Gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jacqueline Hansen-Peffer, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 25. Januar 1978, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Memorial am 20. März 1978, C Nummer 55. Die Statuten wurden am 19. Februar 1990 geändert durch den Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial am 7. September 1990, C Nummer 316.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg, den 26. Februar 2003, Ref. LSO-AB04240 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg, den 28. Februar 2003 hinterlegt.

**ERGEBNISVERWENDUNG**

|                                     |     |          |
|-------------------------------------|-----|----------|
| Gewinn des Geschäftsjahres. . . . . | EUR | 44,42    |
| Ergebnisvortrag. . . . .            | EUR | (177,02) |
| Vortrag auf neue Rechnung . . . . . | EUR | (132,60) |

*Geschäftsleitung*

Herr Hugo Thiemann, Industriekaufmann, wohnhaft in Bottrop (BRD).

Herr Wilhelm Götte, wohnhaft in Gelsenkirchen (BRD).

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 21. Februar 2002.

Unterschrift.

(004659.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**OTOVITRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2003.

OTOVITRE S.A.

Signatures

Administrateurs

(004607.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**NORIS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme .**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.505.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2003.

NORIS FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004610.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**J.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 91.761.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jean-Luc Mines, publicitaire, né à Luxembourg, le 20 septembre 1959, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert 1<sup>er</sup>,  
ici représenté par Maître Marc Kleyr, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de J.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean-Luc Mines, publicitaire, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant respect des dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ six cent trente euros.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

2.- Est nommé gérant administratif et technique de la société:

- Monsieur Jean-Luc Mines, publicitaire, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert 1<sup>er</sup>.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kleyr, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2003, vol. 521, fol. 58, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2003.

J. Seckler.

(004457.4/231/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

#### **FIRST TRAVELIN V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.589.

L'an deux mille trois, le trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRST TRAVELIN V S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.589), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 772 du 18 septembre 2001,

ayant un capital social souscrit fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de cinq cent vingt euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, C. Dostert, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2003, vol. 521, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2003.

J. Seckler.

(004511.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**NAHEMA HOLDING LTD, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.290.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

NAHEMA HOLDING LTD

Signature

Administrateur-Délégué

(004612.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**TORRIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.839.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

TORRIDE S.A.

Signatures

Administrateurs

(004615.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**GROUPINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.388.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004611.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**GROUPINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004613.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**PARKINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.798.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004616.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**PARKINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.798.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004618.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 86.482.

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.482, issue de l'ancienne société anonyme OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., ayant eu son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.338, suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 920 du 17 juin 2002, ayant un capital social de soixante mille Livres Sterling (60.000,- GBP), divisé en huit cents (800) actions de soixante-quinze Livres Sterling (75,- GBP) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au Mémorial C numéro 85 du 28 janvier 2003 et numéro 117 du 5 février 2003;
- au «Lëtzebuerger Journal» en date des 28 janvier 2003 et 5 février 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

C) Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

D) Qu'il résulte de ladite liste de présence que quatre cent quarante (440) actions sur les huit cents (800) actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

E) Qu'il en résulte que la présente assemblée est régulièrement constituée, peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce, l'assemblée a constaté qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cents euros, sont à la charge de la société.

Le capital social est évalué à 90.909,09 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, T. Grosjean, J. H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2003, vol. 521, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2003.

J. Seckler.

(004625.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**BECTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, op der Ahlkerrech.

R. C. Luxembourg B 64.637.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 31 janvier 2002 à 10 heures*

*Ordre du Jour:*

1. Remplacement d'un administrateur.

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Jean-Marie Beckius, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Milet, et comme scrutateur M. Claude Larbière, tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par votes spéciaux, l'Assemblée révoque l'administrateur M. Shimon Szmigiel avec effet immédiat et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur M. Claude Larbière, 12, Am Weiher, L-3914 Mondercange, pour une période de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03312. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004622.3/725/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**FINETUPAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2003.

FINETUPAR INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(004617.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**SOLAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.607.

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLAGE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.607, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 524 du 9 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 27 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 570 du 23 juillet 1999;
- en date du 22 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 698 du 20 septembre 1999;
- en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 787 du 21 octobre 1999;
- en date du 15 février 2000, publié au Mémorial C numéro 413 du 9 juin 2000;
- en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 624 du 1<sup>er</sup> septembre 2000;
- en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 723 du 4 octobre 2000;
- en date du 10 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 874 du 6 décembre 2000;
- en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 766 du 15 septembre 2001;

dont le capital social a été converti en trois millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante et un virgule trente-neuf euros (3.098.741,39 EUR), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale, suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 17 août 2001, publié au Mémorial C numéro 229 du 11 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de 2.901.258,61 EUR, pour le porter de son montant actuel de 3.098.741,39 EUR à 6.000.000,- EUR, par la création et l'émission de 6.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire.
- 3.- Remplacement des 12.000 actions existantes sans désignation de valeur nominale par 12.000 actions d'une valeur nominale de 500,- EUR chacune et attribution aux actionnaires.
- 4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent un mille deux cent cinquante-huit virgule soixante et onze euros (2.901.258,61 EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante et un virgule trente-neuf euros (3.098.741,39 EUR) à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Les six mille (6.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par l'actionnaire majoritaire la société ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).

Le montant de deux millions neuf cent un mille deux cent cinquante-huit virgule soixante et onze euros (2.901.258,61 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme SOLAGE HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les douze mille (12.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), représenté par douze mille (12.000) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, D. Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2003, vol. 521, fol. 64, case 11. – Reçu 29.012 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2003.

J. Seckler.

(004726.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**BMB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.854.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme établie à Luxembourg, sous la dénomination BMB HOLDING S.A., R.C. Luxembourg Numéro B 53.854, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de Résidence à Luxembourg, le 10 janvier 1996, acte publié au Mémorial, Recueil C numéro 211 du 26 avril 1996. Les statuts ont été modifiés par actes devant le même notaire en date du 17 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 468 du 2 septembre et en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 121 du 13 mars 1997. Les statuts ont été modifiés en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 568 du 17 octobre 1997 et en date du 20 juin 2002 par Assemblée générale extraordinaire sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1261 du 29 août 2002.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, représentant le capital social cent soixante-quinze mille (175.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés et celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

2. que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Dissolution et mise en liquidation de la société avec arrêt des activités à effet du présent acte.
- b) Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes
- c) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs de mise en liquidation.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec arrêt immédiat des activités.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, et par vote spécial, de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Madame Sabine Perrier, demeurant 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville-Elange, France, liquidateur de la Société, laquelle aura tous pouvoirs prévus par la loi pour la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl. H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 137S, fol. 61, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004700.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**IMMOBILIERE PRESTIGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 88.343.

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE PRESTIGE S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.343), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1400 du 27 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Vinh Mau, directeur commercial, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Diana Durbic, sans état, demeurant à Aix-en-Provence, (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Arama, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Remplacement des 100 actions existantes d'une valeur nominale de 320,- EUR par 320 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR) chacune.

2.- Augmentation de capital à concurrence de 300.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR à 332.000,- EUR, par la création et l'émission de 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire

à un compte bancaire au nom de la société anonyme IMMOBILIERE PRESTIGE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR), divisé en trois mille trois cent vingt (3.320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur Thierry Vinh Mau, directeur commercial, né le 21 mai 1961, à Antony, (France), demeurant à L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville, comme administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société pour la gestion, l'acquisition et la vente de biens immobiliers.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Vinh Mau, D. Durbic, R. Arama, J. Seckler.

Enregistré deux rôles sans renvoi à Grevenmacher, le 25 février 2003, vol. 521, fol. 65, case 2. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2003.

J. Seckler.

(004729.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**EURO CONNECTION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.010.

En date du 24 février 2003,

REGUS S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. B 42.802, a dénoncé avec effet immédiat le siège social et la convention de services conclue avec la société EURO CONNECTION S.A. R. C. B 40.010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004619.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**LUMINA PARENT, Société à responsabilité limitée.****Capital social: 150.000,- EUR.**Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 87.573.

In the year two thousand and two, on the tenth day of the month of December,  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

TRIEF CORPORATION S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

hereby represented by M<sup>e</sup> Marie Régin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

hereby represented by M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

hereby represented by M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

FINANCIERE LIGHT III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

hereby represented by M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

ELEC SUB S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

hereby represented by M<sup>e</sup> Marie Régin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of the société à responsabilité limitée LUMINA PARENT, having its registered office at 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of the M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) of May 24, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1188 of August 8, 2002, and entered in the Company Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-87.573, the articles of incorporation of the Company having been amended by deed of M<sup>e</sup> Wagner, prenamed, of July 16, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1377, on September, 23, 2002 and by deed of the undersigned notary of 2 December 2002, not yet published.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To Increase the share capital of the Company by an amount up to two hundred and twenty six millions five hundred and sixty five thousand and seventy five euros (EUR 226,565,075.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) up to an amount of two hundred and twenty six millions seven hundred and fifteen thousand and seventy five euros (EUR 226,715,075.-),

2. To Issue, with a total share premium up to six hundred and seventy nine millions six hundred and ninety five thousand two hundred and twenty five euros (EUR 679,695,225.-), up to nine millions sixty two thousand six hundred and three (9,062,603) new ordinary Class A shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase;

3. To accept the subscription, of the new ordinary Class A shares by existing and/or new shareholders.

4. To accept the payment, of the new ordinary Class A shares by a contribution in kind consisting of all the shares held by the existing and/or new shareholders in FIMEP, a «société anonyme» incorporated under the laws of France, having its registered office at 89, rue Taitbout, 75009 Paris (France), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris, under number 421 259 615, .

5. To amend the articles of incorporation of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4 of the agenda.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty eight millions eight hundred and four thousand two hundred and twenty-five euros (EUR 188,804,225.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) to an

amount of one hundred and eighty eight millions nine hundred and fifty four thousand two hundred and twenty-five euros (EUR 188,954,225.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to issue, with a total share premium of five hundred and sixty-six millions four hundred and twelve thousand six hundred and seventy-five euros (EUR 566,412,675.-), seven millions five hundred and fifty two thousand one hundred and sixty-nine (7,552,169) new ordinary Class A shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and having the same rights and privileges as the existing ordinary Class A shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution: Subscription - Payment*

1. Thereupon, now appeared Marie Régin, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of TRIEF CORPORATION S.A., prenamed, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of TRIEF CORPORATION S.A., prenamed, for two millions eight hundred and twenty three thousand four hundred and eleven (2,823,411) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of two hundred and eleven millions seven hundred and fifty five thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 211,755,825.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of two hundred and eighty two millions three hundred and forty one thousand one hundred (282,341,100) shares of FIMEP, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 89, rue Taitbout, 75009 Paris (France).

The person appearing further stated that the two hundred and eighty two millions three hundred and forty one thousand one hundred (282,341,100) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the two hundred and eighty two millions three hundred and forty one thousand one hundred (282,341,100) shares of FIMEP, prenamed.

2. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., prenamed, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., prenamed, for one million six hundred and eighty eight thousand six hundred and sixty one (1,688,661) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred and twenty six millions six hundred and forty nine thousand five hundred and seventy five euros (EUR 126,649,575.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of one hundred and sixty-eight millions eight hundred and sixty-six thousand one hundred (168,866,100) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the one hundred and sixty-eight millions eight hundred and sixty-six thousand one hundred (168,866,100) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the one hundred and sixty-eight millions eight hundred and sixty-six thousand one hundred (168,866,100) shares of FIMEP, prenamed.

3. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE LIGHT, II S.à r.l., prenamed, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., prenamed, for five hundred and seventy one thousand eight hundred and sixty three (571,863) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of forty two millions eight hundred and eighty nine thousand seven hundred and twenty five euros (EUR 42,889,725.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of fifty-seven million one hundred eighty-six thousand three hundred (57,186,300) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the fifty-seven millions one hundred eighty-six thousand three hundred (57,186,300) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the fifty-seven millions one hundred eighty-six thousand three hundred (57,186,300) shares of FIMEP, prenamed.

4. Thereupon, now appeared Jean-Paul Sang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), in progress of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B, by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., prenamed, for five hundred and sixty two thousand eight hundred and eighty seven (562,887) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of forty two millions two hundred and sixteen thousand five hundred and twenty five euros (EUR 42,216,525.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of fifty six millions two hundred and eighty-eight thousand seven hundred (56,288,700) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the fifty six millions two hundred and eighty-eight thousand seven hundred (56,288,700) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the fifty six millions two hundred and eighty-eight thousand seven hundred (56,288,700) shares of FIMEP, prenamed.

5. Thereupon, now appeared Marie Régin, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of ELEC SUB S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.335, by virtue of a proxy given on December 9, 2002;

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ELEC SUB S.A., prenamed, for four hundred and ninety three thousand and fifty-eight (493,058) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty six millions nine hundred and seventy nine thousand three hundred and fifty euros (EUR 36,979,350.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of forty nine millions three hundred and five thousand eight hundred (49,305,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the forty nine millions three hundred and five thousand eight hundred (49,305,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the forty nine millions three hundred and five thousand eight hundred (49,305,800) shares of FIMEP, prenamed.

6. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of HORLUX 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B-72.707; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HORLUX 1 S.A., prenamed, for four thousand two hundred and eighty-eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

7. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of HORLUX 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B-72.708; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HORLUX 2 S.A., prenamed, for four thousand two hundred and eighty-eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

8. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of HORLUX 3 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B-72.709; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HORLUX 3 S.A., prenamed, for four thousand two hundred and eighty-eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

9. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of PAVIX HOLDING S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B-73.258; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of PAVIX HOLDING S.A., prenamed, for six thousand five hundred and sixty (6,560) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of four hundred and ninety two thousand euros (EUR 492,000.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of six hundred and fifty six thousand (656,000) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the six hundred and fifty six thousand (656,000) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the six hundred and fifty six thousand (656,000) shares of FIMEP, prenamed.

10. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of VIPAX HOLDING S.A. a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B-73.155; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of VIPAX HOLDING S.A., prenamed, for six thousand five hundred and sixty (6,560) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount

of four hundred and ninety two thousand euros (EUR 492,000.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of six hundred and fifty six thousand (656,000) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the six hundred and fifty six thousand (656,000) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the six hundred and fifty six thousand (656,000) shares of FIMEP, prenamed.

11. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MAVIPA HOLDING S.A. a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B-73.146; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MAVIPA HOLDING S.A., prenamed, for six thousand six hundred and one (6,601) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of four hundred and ninety five thousand and seventy-five euros (EUR 495,075.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of six hundred and sixty thousand one hundred (660,100) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the six hundred and sixty thousand one hundred (660,100) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the six hundred and sixty thousand one hundred (660,100) shares of FIMEP, prenamed.

12. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ENVER S.C., a société civile governed by the laws of France, having its registered office at 58, rue d'Hem, 59170 Croix (France), registered with the Register of Commerce of Roubaix Tourcoing under number 428 637 821; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ENVER S.C., prenamed, for nineteen thousand seven hundred and twenty-two (19,722) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of one millions four hundred and seventy nine thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,479,150.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of one millions nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the one million nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the one million nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed.

13. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Madame Brigitte Requillart, residing at 1, avenue Van Bever, 1180 Uccles, Brussels (Belgium); by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Madame Brigitte Requillart, prenamed, for nineteen thousand seven hundred and twenty-two (19,722) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of one millions four hundred and seventy nine thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,479,150.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of one millions nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the one million nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the one million nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed.

14. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Madame Blandine Giraud, sans profession, residing at «La Pâturerie», Chemin de la Vacquerie, 59170 Croix (France); by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Madame Blandine Giraud, prenamed, for nineteen thousand seven hundred and twenty two (19,722) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of one million four hundred and seventy nine thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,479,150.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of one million nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the one million nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the one million nine hundred and seventy two thousand two hundred (1,972,200) shares of FIMEP, prenamed.

15. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of RENKO CORPORATION Ltd, a limited company governed by the laws of the Republic of Mauritius, having its registered office at Cascades Building, Edith Cavel Street, Port Louis (Republic of Mauritius), registered with the International Company Register under number 6/98/4124; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of RENKO CORPORATION Ltd, prenamed, for four thousand two hundred and eighty eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free

transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

16. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of JPVER S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of France, having its registered office at 53, rue de Nazareth, 87000 Limoges (France), registered with the Register of Commerce of Limoges under number 440 250 181; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of JPVER, S.à r.l., prenamed, for six thousand four hundred and thirty (6,430) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of four hundred and eighty two thousand two hundred and fifty euros (EUR 482,250.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of six hundred and forty three thousand] (643,000) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the six hundred and forty three thousand (643,000) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the six hundred and forty three thousand (643,000) shares of FIMEP, prenamed.

17. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of DJVER S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of France, having its registered office at 38, avenue Georges V, 75008 Paris (France), registered with the Register of Commerce of Paris under number 414 024 653; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of DJVER, S.à r.l., prenamed, for six thousand four hundred and thirty (6,430) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of four hundred and eighty two thousand two hundred and fifty euros (EUR 482,250.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of six hundred and forty three thousand (643,000) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the six hundred and forty three thousand (643,000) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the six hundred and forty three thousand (643,000) shares of FIMEP, prenamed.

18. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of R.S.C. S.A.S., a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 21, rue de Waldeck Rousseau, 87000 Limoges (France), registered with the Register of Commerce of Limoges under number 415 072 610; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of R.S.C. S.A.S., prenamed, for four thousand two hundred and eighty-eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

19. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Bver S.C., a société civile governed by the laws of France, having its registered office at Boubeau, 87510 Nieul (France), registered with the Register of Commerce of Limoges under number 440 273 936; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BVER, S.à r.l., prenamed, for four thousand two hundred and eighty-eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

20. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ELDEC S.C.I., a société civile immobilière governed by the laws of France, having its registered office at 5 bis, rue Scheffer, 75016 Paris (France), registered with the Register of Commerce of Paris under number 414 041 608; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ELDEC S.C.I., prenamed, for four thousand two hundred and eight-eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

21. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of NANBER, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of France, having its registered office at 6, rue Jean Nouailher, 87000 Limoges (France), registered with the Register of Commerce of Limoges under number 440 136 869; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of NANBER, S.à r.l., prenamed, for four thousand two hundred and eighty-eight (4,288) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred and twenty one thousand six hundred euros (EUR 321,600.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the four hundred and twenty eight thousand eight hundred (428,800) shares of FIMEP, prenamed.

22. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of WEST LUXCON HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 32-34, Boulevard du Grand-Duchesse Charlotte, L-2014 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B-88.810; by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of WEST LUXCON HOLDINGS S.A., prenamed, for eight hundred and fifty seven thousand four hundred and ninety two (857,492) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of sixty four millions three hundred and eleven thousand nine hundred euros (EUR 64,311,900.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of eighty five millions seven hundred and forty nine thousand two hundred (85,749,200) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the eighty five million seven hundred and forty nine thousand two hundred (85,749,200) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the eighty five million seven hundred and forty nine thousand two hundred (85,749,200) shares of FIMEP, prenamed.

23. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., prenamed, for two hundred and forty eight thousand eight hundred and eighty one (248,881) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of eighteen millions six hundred and sixty six thousand and seventy five euros (EUR 18,666,075.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of twenty four millions eight hundred and eighty eight thousand one hundred (24,888,100) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the twenty four millions eight hundred and eighty eight thousand one hundred (24,888,100) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the twenty four millions eight hundred and eighty eight thousand one hundred (24,888,100) shares of FIMEP, prenamed.

24. Thereupon, now appeared Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); by virtue of a proxy given on December 9, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GSCP 2000 HOLDING, S.à r.l., prenamed, for one hundred and seventy nine thousand eight hundred and sixty five (179,865) new ordinary Class A shares, with payment of a share premium in a total amount of thirteen millions and four hundred and eighty nine thousand eight hundred and seventy five euros (EUR 13,489,875.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind, consisting of seventeen millions nine hundred and eighty six thousand five hundred (17,986,500) shares of FIMEP, prenamed.

The person appearing further stated that the seventeen millions nine hundred and eighty six thousand five hundred (17,986,500) shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of the seventeen millions nine hundred and eighty six thousand five hundred (17,986,500) shares of FIMEP, prenamed.

The persons appearing stated that a report has been drawn up by DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg and signed by Mr Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, on December 10, 2002, wherein the shares of FIMEP, prenamed, contributed in kind are described and valued.

The persons appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- the contribution is at least equal to the number and value of the 7,552,169 new ordinary shares of par value EUR 25.- to be issued with a share premium of EUR 75.- each (total share premium of EUR 566,412,675.-); and
- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Finally, the persons appearing declared that the directors of FIMEP, prenamed, will accomplish all formalities concerning the transfer to the Company of the seven hundred and fifty five millions two hundred and sixteen thousand nine hundred (755,216,900) shares of FIMEP, prenamed.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot the seven millions five hundred fifty-two thousand one hundred sixty-nine (7,552,169) new ordinary Class A shares of the Company as follows:

| Subscribers   | Number of<br>ordinary Class A<br>shares subscribed | Total amount<br>paid-in | Share premium   |
|---|--|-------------------------|-----------------|
| 1. TRIEF CORPORATION S.A. ....                      | 2,823,411  | 282,341,100 EUR         | 211,755,825 EUR |
| 2. FINANCIERE LIGHT, S.à r.l. ....                  | 1,688,661  | 168,866,100 EUR         | 126,649,575 EUR |
| 3. FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l. ....               | 571,863  | 57,186,300 EUR          | 42,889,725 EUR  |
| 4. FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l. ....               | 562,887  | 56,288,700 EUR          | 42,216,525 EUR  |
| 5. ELEC SUB S.A. ....                               | 493,058  | 49,305,800 EUR          | 36,979,350 EUR  |
| 6. HORLUX 1 S.A. ....                               | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,600 EUR     |
| 7. HORLUX 2 S.A. ....                               | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,600 EUR     |
| 8. HORLUX 3 S.A. ....                               | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,600 EUR     |
| 9. PAVIX HOLDING S.A. ....                          | 6,560  | 656,000 EUR             | 492,000 EUR     |
| 10. VIPAX HOLDING S.A. ....                         | 6,560  | 656,000 EUR             | 492,000 EUR     |
| 11. MAVIPA HOLDING S.A. ....                        | 6,601  | 660,100 EUR             | 495,075 EUR     |
| 12. ENVER S.C. ....                                 | 19,722   | 1,972,200 EUR           | 1,479,150 EUR   |
| 13. Madame Brigitte Requillart. ....                | 19,722   | 1,972,200 EUR           | 1,479,150 EUR   |
| 14. Madame Blandine Giraud. ....                    | 19,722   | 1,972,200 EUR           | 1,479,150 EUR   |
| 15. RENKO CORPORATION Ltd. ....                     | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,000 EUR     |
| 16. JPVER, S.à r.l. ....                            | 6,430  | 643,000 EUR             | 482,250 EUR     |
| 17. DJVER, S.à r.l. ....                            | 6,430  | 643,000 EUR             | 482,250 EUR     |
| 18. R.S.C. S.A.S. ....                              | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,600 EUR     |
| 19. BVER S.C. ....                                  | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,600 EUR     |
| 20. ELDEC S.C.l. ....                               | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,600 EUR     |
| 21. NANBER, S.à r.l. ....                           | 4,288  | 428,800 EUR             | 321,600 EUR     |
| 22. WEST LUXCON HOLDINGS S.A. ....                  | 857,492  | 85,749,200 EUR          | 64,311,900 EUR  |
| 23. GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l. .... | 248,881  | 24,888,100 EUR          | 18,866,075 EUR  |
| 24. GSCP 2000 LUMINERA HOLDING, S.à r.l. ....       | 179,865  | 17,986,500 EUR          | 13,489,875 EUR  |

#### Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves that article 6.1. of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

##### «6.1. Share Capital

The share capital of the Company is set at one hundred and eighty eight millions nine hundred and fifty four thousand two hundred and twenty five euros (EUR 188,954,225.-) represented by seven millions five hundred and fifty eight thousand one hundred and sixty nine (7,558,169) ordinary class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

#### Expenses

Insofar as the contribution in kind results in LUMINA PARENT holding all the shares in FIMEP, a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately eight thousand euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

TRIEF CORPORATION S.A., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par M<sup>e</sup> Marie Régin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

FINANCIERE LIGHT III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean-Paul Spang, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

ELEC SUB S.A., une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par M<sup>e</sup> Marie Régin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

I. Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

II. Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée LUMINA PARENT, ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1188 du 8 août 2002, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B-87.573. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1377 du 23 septembre 2002.

III. Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent vingt six millions cinq cent soixante cinq mille soixante quinze euros (EUR 226.565.075,-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à un montant de deux cent vingt six millions sept cent quinze mille soixante quinze euros (EUR 226.715.075,-),

2. Emission, avec une prime d'émission total à concurrence d'un montant de six cent soixante dix-neuf millions six cent quatre vingt quinze mille deux cent vingt cinq euros (EUR 679.695.225,-), de neuf millions soixante deux mille six cent trois (9.062.603) de nouvelles parts sociales ordinaires de la catégorie A, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que celles attachées aux parts sociales existantes et chacune donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription des nouvelles parts sociales ordinaires de la catégorie A par des actionnaires existants et/ou nouveaux;

4. Acceptation du paiement des nouvelles parts sociales ordinaires de la Catégorie A par un apport en nature consistant dans toutes les actions détenues par les actionnaires existants et/ou nouveaux et FIMEP, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, 75009 Paris (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation 421 259 615.

5. Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 de l'agenda.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre vingt huit millions huit cent quatre mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 188.804.225,-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à un montant de cent quatre vingt huit millions neuf cent cinquante quatre mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 188.954.225,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre, avec une prime d'émission totale d'un montant de cinq cent soixante six millions quatre cent douze mille six cent soixante quinze euros (EUR 566.412.675,-), sept millions cinq cent cinquante deux mille cent soixante neuf (7.552.169) de nouvelles parts sociales ordinaires de la catégorie A, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que celles attachées aux parts sociales existantes et chacune donnant droit aux dividendes à compter du jour de ces résolutions.

#### *Troisième résolution Souscription-Paiement*

1. A comparu Marie Régin, prémontrée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée par TRIEF CORPORATION S.A., prémontrée, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de TRIEF CORPORATION S.A., prémentionnée, deux millions huit cent vingt trois mille quatre cent onze (2.823.411) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent onze millions sept cent cinquante cinq mille huit cent vingt cinq euros (EUR 211.755.825,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans deux cent quatre vingt deux millions trois cent quarante et un mille cents (282.341.100) parts sociales de FIMEP, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, 75009 Paris (France).

Le comparant déclare encore que les deux cent quatre vingt deux millions trois cent quarante et un mille cents (282.341.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des deux cent quatre vingt deux millions trois cent quarante et un mille cents (282.341.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

2. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., prémentionné en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., prémentionnée, un million six cent quatre vingt huit mille six cent soixante et une (1.688.661) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt six millions six cent quarante neuf mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 126.649.575,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans cent soixante huit millions huit cent soixante six mille cents (168.866.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les cent soixante huit millions huit cent soixante six mille cents (168.866.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des cent soixante huit millions huit cent soixante six mille cents (168.866.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

3. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., prémentionné en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., prémentionnée, cinq cent soixante et onze mille huit cent soixante trois (571.863) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante deux millions huit cent quatre vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 42.889.725,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans cinquante sept millions cent quatre vingt six mille trois cents (57.186.300) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les cinquante sept millions cent quatre vingt six mille trois cents (57.186.300) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des cinquante sept millions cent quatre vingt six mille trois cents (57.186.300) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

4. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l., prémentionnée, cinq cent soixante deux mille huit cent quatre vingt sept (562.887) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante deux millions deux cent seize mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 42.216.525,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans cinquante six millions deux cent quatre vingt huit mille sept cents (56.288.700) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les cinquante six millions deux cent quatre vingt huit mille sept cents (56.288.700) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des cinquante six millions deux cent quatre vingt huit mille sept cents (56.288.700) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

5. A comparu Marie Régis, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par ELEC SUB S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B- 88.335, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ELEC SUB S.A., prémentionnée, quatre cent quatre vingt treize mille cinquante huit (493.058) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente six millions neuf cent soixante dix-neuf trois cent cinquante euros (EUR 36.979.350,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quarante neuf millions trois cent cinq mille huit cents (49.305.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quarante neuf millions trois cent cinq mille huit cents (49.305.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quarante neuf millions trois cent cinq mille huit cents (49.305.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

6. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par HORLUX 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B-72.707; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de HORLUX 1 S.A., prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents euros (EUR 321.600,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

7. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par HORLUX 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B-72.708; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de HORLUX 2 S.A., prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents (321.600) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportés en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

8. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par HORLUX 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B-72.709; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de HORLUX 3 S.A., prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents (321.600) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

9. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par PAVIX HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B-73.258; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de PAVIX HOLDING S.A., prémentionnée, six mille cinq cent soixante (6.560) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre vingt douze mille euros (EUR 492.000,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans six cent cinquante six mille (656.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les six cent cinquante six mille (656.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des six cent cinquante six mille (656.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

10. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par VIPAX HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B- 73.155; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de VIPAX HOLDING S.A., prémentionné, six mille cinq cent soixante (6.560) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre vingt douze mille euros (EUR 492.000,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans six cent cinquante six mille (656.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les six cent cinquante six mille (656.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportés en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des six cent cinquante six mille (656.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

11. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par MAVIPA HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B-73.146; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de MAVIPA HOLDING S.A., prémentionnée, six mille six cent une (6.601) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre vingt quinze mille soixante quinze euros (EUR 495.075,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans six cent soixante mille cents (660.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les six cent soixante mille cents (660.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des six cent soixante mille cents (660.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

12. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par ENVER S.C., une société civile de droit français, ayant son siège social au 58, rue d'Hem, 591170 Croix (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Roubaix Tourcoing sous le numéro d'immatriculation 428 637 821; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ENVER S.C., prémentionnée, dix-neuf mille sept cent vingt deux (19.722) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent soixante dix neuf mille cent cinquante euros (EUR 1.479.150,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts Sociales de Catégorie A par apport en nature consistant dans un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, 75009 Paris (France).

Le comparant déclare encore que les un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

13. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par Madame Brigitte Requillart, résidant au 1, avenue Van Bever, 1180 Uccles, Bruxelles (Belgique); en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Madame Brigitte Requillart, prémentionnée, dix-neuf mille sept cent vingt deux (19.722) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million quatre cent soixante dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 1.479.150,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

14. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par Madame Blandine Giraud, sans profession, résidant à «La Pâturerie», Chemin de la Vacquerie, 59170 Croix (France); en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Madame Blandine Giraud, prémentionnée, dix-neuf mille sept cent vingt deux (19.722) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million quatre cent soixante dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 1.479.150,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, 75009 Paris (France).

Le comparant déclare encore que les un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des un million neuf cent soixante douze mille deux cents (1.972.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

15. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par RENKO CORPORATION Ltd, une société limitée de droit mauritien, ayant son siège social à Cascades Building, Edith Cavel Street, Port Louis (Republique de l'île Maurice), inscrite au Registre international des Sociétés sous le numéro d'immatriculation 6/98/4124; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de RENKO CORPORATION Ltd, prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents (321.600) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

16. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par JPVER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, rue de Nazareth, 87000 Limoges (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro d'immatriculation 440 250 181; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de JPVER, S.à r.l., prémentionnée, six mille quatre cent trente (6.430) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre vingt deux mille deux cent cinquante euros (EUR 482.250,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans six cent quarante trois mille (643.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les six cent quarante trois mille (643.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des six cent quarante trois mille (643.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

17. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par DJVER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit française, ayant son siège social au 38, Avenue Georges V, 75008 Paris (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Paris sous le numéro d'immatriculation 414 024 653; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de DJVER, S.à r.l., prémentionnée, six mille quatre cent trente (6.430) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre vingt deux mille deux cent cinquante euros (EUR 482.250,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts Sociales de Catégorie A par apport en nature consistant dans six cent quarante trois mille (643.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les six cent quarante trois mille (643.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportés en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des six cent quarante trois mille (643.000) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

18. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par R.C.S. S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 21, rue de Waldeck Rousseau, 87000 Limoges (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Limoges sous le numéro d'immatriculation 415 072 610; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de R.C.S S.A.S., prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents (321.600) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 89, rue Taitbout, 75009 Paris (France).

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

19. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par BVER S.C., une société civile de droit français, ayant son siège social au Boubeau, 87510 Nieul (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro d'immatriculation 440 273 936; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de BVER S.C., prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents euros (EUR 321.600,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

20. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par ELDEC S.C.I., une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 5 bis, rue Scheffer, 75016 Paris (France), inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le numéro d'immatriculation 414 041 608; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ELDEC S.C.I., prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents euros (EUR 321.600,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

21. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par NANBER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 6, rue Jean Nouailher, 87000 Limoges (France), inscrite sous le Registre de Commerce à Limoges sous le numéro 440 136 869; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de NANBER, S.à r.l., prémentionnée, quatre mille deux cent quatre vingt huit (4.288) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt et un mille six cents euros (EUR 321.600,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre cent vingt-huit mille huit cents (428.800) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

22. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par WEST LUX-CON HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32-34; Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-2014 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B-88.810; en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de WEST LUXCON HOLDINGS S.A., prémentionnée, huit cent cinquante sept mille quatre cent quatre vingt-douze (857.492) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante quatre millions trois cent onze mille neuf cents euros (EUR 64.311.900,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans quatre vingt cinq millions sept cent quarante neuf mille deux cents (85.749.200) parts sociales de FIMEP, prémentionnée.

Le comparant déclare encore que les quatre vingt cinq millions sept cent quarante neuf mille deux cents (85.749.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des quatre vingt cinq millions sept cent quarante neuf mille deux cents (85.749.200) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

23. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de, GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING, S.à r.l., prémentionnée, deux cent quarante huit mille huit cent quatre vingt et une (248.881) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix huit millions six cent soixante six mille soixante quinze euros (EUR 18.666.075,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans vingt quatre millions huit cent quatre vingt huit mille cents (24.888.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Le comparant déclare encore que les vingt quatre millions huit cent quatre vingt huit mille cents (24.888.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des vingt quatre millions huit cent quatre vingt huit mille cents (24.888.100) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

24. A comparu Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de, GSCP 2000 LUMINA HOLDING, S.à r.l., prémentionnée, cent soixante dix-neuf mille huit cent soixante cinq (179.865) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A de la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de treize millions quatre cent quatre vingt neuf mille huit cent soixante quinze euros (EUR 13.489.875,-) et de libérer intégralement chaque nouvelle part sociale de Catégorie A par apport en nature consistant dans dix sept millions neuf cent quatre vingt six mille cinq cents (17.986.500) parts sociales de FIMEP, prémentionnée.

Le comparant déclare encore que les dix sept millions neuf cent quatre vingt six mille cinq cents (17.986.500) parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert à la Société des dix sept millions neuf cent quatre vingt six mille cinq cents (17.986.500) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

Les comparants déclarent qu'un rapport a été rédigé par DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg et signé par Monsieur Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, le 10 décembre, 2002, dans lequel les parts sociales de FIMEP, prémentionné, apportées en nature sont décrites et évaluées.

Les comparants produisent ce rapport, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des procédures de vérification appliquées, tel que décrites ci-dessus:

- l'apport est au moins égal au nombre et à la valeur nominale des 7.552.169 nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- à émettre avec une prime d'émission de EUR 75,- chacune (prime d'émission totale de EUR 566.412.675,-); et

- nous n'avons pas de commentaires complémentaires à faire sur la valeur de l'apport.»

Ce rapport restera annexé aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Enfin, les comparants déclarent que les administrateurs de FIMEP, prémentionné, accompliront toutes les formalités concernant le transfert à la Société des sept cent cinquante cinq millions deux cent seize mille neuf cents (755.216.900) parts sociales de FIMEP, prémentionné.

L'assemblée générale des actionnaires accepte les souscriptions et paiements prémentionnés et alloue les sept millions cinq cent cinquante deux mille cent soixante neuf (7.552.169) nouvelles parts sociales ordinaires de la catégorie A de la Société comme suit:

| Souscripteur                          | Nombre de parts sociales<br>Catégorie A souscrite | Montant total   | Prime d'émission |
|---------------------------------------|---|-----------------|------------------|
| 1. TRIEF CORPORATION S.A. ....        | 2.823.411   | 282.341.100 EUR | 211.755.825 EUR  |
| 2. FINANCIERE LIGHT, S.à r.l. ....    | 1.688.661   | 168.866.100 EUR | 126.649.575 EUR  |
| 3. FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l. .... | 571.863   | 57.186.300 EUR  | 42.889.725 EUR   |
| 4. FINANCIERE LIGHT IV, S.à r.l. .... | 562.887   | 56.288.700 EUR  | 42.216.525 EUR   |
| 5. ELEC SUB S.A. ....                 | 493.058   | 49.305.800 EUR  | 36.979.350 EUR   |
| 6. HORLUX 1 S.A. ....                 | 4.288   | 428.800 EUR     | 321.600 EUR      |
| 7. HORLUX 2 S.A. ....                 | 4.288   | 428.800 EUR     | 321.600 EUR      |
| 8. HORLUX 3 S.A. ....                 | 4.288   | 428.800 EUR     | 321.600 EUR      |
| 9. PAVIX HOLDING S.A.. ....           | 6.560   | 656.000 EUR     | 492.000 EUR      |

|  |         |                |                |
|--|---------|----------------|----------------|
| 10. VIPAX HOLDING S.A. ....                            | 6.560   | 656.000 EUR    | 492.000 EUR    |
| 11. MAVIPA HOLDING S.A. ....                           | 6.601   | 660.100 EUR    | 495.075 EUR    |
| 12. ENVER S.C. ....                                    | 19.722  | 1.972.200 EUR  | 1.479.150 EUR  |
| 13. Madame Brigitte Requillart ....                    | 19.722  | 1.972.200 EUR  | 1.479.150 EUR  |
| 14. Madame Blandine Giraud. ....                       | 19.722  | 1.972.200 EUR  | 1.479.150 EUR  |
| 15. RENKO CORPORATION Ltd ....                         | 4.288   | 428.800 EUR    | 321.000 EUR    |
| 16. JPVER, S.à r.l. ....                               | 6.430   | 643.000 EUR    | 482.250 EUR    |
| 17. DJVER, S.à r.l. ....                               | 6.430   | 643.000 EUR    | 482.250 EUR    |
| 18. R.S.C. S.A.S. ....                                 | 4.288   | 428.800 EUR    | 321.600 EUR    |
| 19. BVER S.C. ....                                     | 4.288   | 428.800 EUR    | 321.600 EUR    |
| 20. ELDEC S.C.I. ....                                  | 4.288   | 428.800 EUR    | 321.600 EUR    |
| 21. NANBER, S.à r.l. ....                              | 4.288   | 428.800 EUR    | 321.600 EUR    |
| 22. WEST LUXCON HOLDINGS S.A. ....                     | 857.492 | 85.749.200 EUR | 64.311.900 EUR |
| 23. GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING,<br>S.à r.l. .... | 248.881 | 24.888.100 EUR | 18.866.075 EUR |
| 24. GSCP 2000 LUMINERA HOLDING, S.à r.l. ....          | 179.865 | 17.986.500 EUR | 13.489.875 EUR |

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«6.1. Capital Social

Le capital social de la Société est fixé à mille huit cent quatre vingt huit millions neuf cent cinquante quatre mille deux cent vingt cinq euros (EUR 188.954.225,-) divisé en sept millions cinq cent cinquante huit mille cent soixante neuf (7.558.169) parts sociales ordinaires de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Evaluation des Frais*

Comme il résulte de l'apport en nature que LUMINA PARENT HOLDING détiendra toutes les parts sociales de FI-MEP, une société enregistrée dans l'union européenne, la Société invoque l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, sur l'exemption d'impôt sur le capital.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ huit mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, M. Regin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 137S, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Elvinger.

(004689.3/211/882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**LUMINA PARENT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.573.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(004690.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**TRANSURB FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.546.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004621.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**L.B. ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 78.394.

L'an deux mille trois, le dix février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Gérard Delfel, créateur en éclairage artificiel et naturel, demeurant à L-1232 Howald, 107, rue Ernest Beres.

2) Monsieur Georges Drescher, ingénieur industriel, demeurant à L-5441 Remerschen, Lanter, ici représenté par Monsieur Gérard Delfel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Niederanven, le 7 février 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée L.B. ENGINEERING, S.à r.l., avec siège social à Contern, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.394, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 19 avril 2001, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Contern à L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2002.

En conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Premier alinéa.**

Le siège social est établi à Niederanven.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Delfel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 15CS, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

F. Baden.

(004737.3/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**L.B. ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 78.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(004745.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**TRINCO, TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A.,****Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 17.152.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02402 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. / Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A

Gérant

E. Pateet

Administrateur-délégué

(004626.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**MACHEN-IVECO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.091.

L'an deux mille trois, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MACHEN-IVECO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.091, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 24 novembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 19 février 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 5 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 4 décembre 1989.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Madame Françoise Dumont, employée privée, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian François, employé privé, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Thirion, employée privée, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.»

2.- Introduction d'un nouvel article dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

3.- Suppression de l'article 7 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire.

4.- Introduction d'un nouvel article dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

5.- Introduction d'un nouvel article dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

6.- Suppression de l'article 10 des statuts relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue d'une assemblée générale.

7.- Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Transitoirement l'exercice 2002-2003 commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et terminera le 31 mars 2003.

8.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de septembre, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

9.- Refonte des statuts et renumérotation subséquente des articles des statuts de la société.

10.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française**

«**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.»

**Version anglaise**

«**Art. 5.** The Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company except those reserved to the general meeting by the law or the Articles of Incorporation. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'introduire un nouvel article six dans les statuts relatif à l'engagement de la société qui aura la teneur suivante:

**Version française**

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

**Version anglaise**

«**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.»

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les articles subséquents seront renumérotés.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article huit (tel que renuméroté) des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire tant dans la version française que dans la version anglaise.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'introduire un nouvel article huit dans les statuts qui aura la teneur suivante:

**Version française**

«**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

**Version anglaise**

«**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its Director's delegate.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'introduire un nouvel article neuf dans les statuts qui aura la teneur suivante:

**Version française**

«**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

**Version anglaise**

«**Art. 9.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article douze (tel que renuméroté) des statuts relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue d'une assemblée générale tant dans la version française que dans la version anglaise.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le premier avril et se terminera le trente-et-un mars de l'année suivante.

Par dérogation, l'exercice social de l'année deux mille deux ayant commencé le premier janvier deux mille deux se terminera le trente-et-un mars deux mille trois.

*Neuvième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article dix (tel que renuméroté) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Version française**

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente-et-un mars de l'année suivante.»

**Version anglaise**

«**Art. 10.** The accounting year shall begin on April 1st and end on March 31st of the following year.»

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article onze (tel que renuméroté) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française**

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de septembre, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

**Version anglaise**

«**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held the first Wednesday of September at 14.00 o'clock in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Dumont, C. François, N. Thirion et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 137S, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

F. Baden.

(004784.3/200/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**FAMLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.459.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

FAMLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004620.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**LUXMARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.795.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004623.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**PIERRE FINANZ LUXEMBURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 23.546.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02404 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. / Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A

Gérant

E. Pateet

Administrateur-délégué

(004624.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**MEBRO CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 28.800.

En date du 10 octobre 2002, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. «SGG», agissant en qualité d'agent domiciliataire, ayant son siège social au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RC Luxembourg n° B-65.906 et la société MEBRO CORPORATION S.A., RC Luxembourg n° B 28.800 ont décidé de résilier de commun accord la convention de services et de domiciliation conclue entre eux en date du 2 février 2000, et ce avec effet au 10 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. «SGG»

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004627.2/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**NC DELICATESSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 90.806.

*Conseil d'administration du 6 janvier 2003*

Suite à la réunion de tous les associés en assemblée générale, les comparants:

- 1) Monsieur Noël Laurent, employé privé, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, 3 rue de Rachecourt.
- 2) Monsieur Schanentgen Cyrille, employé privé, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, 3, rue St. Martin.
- 3) Madame Rachel Blin épouse Rameau, employée privée, demeurant à L-7243 Bérelange, 34, rue du X Octobre, représentée par

en leurs qualités d'administrateurs de la société, se sont réunis en conseil d'administration, pour prendre la résolution suivante:

Madame Rachel Blin épouse Rameau, employée privée, demeurant à L-7243 Bérelange, 34, rue du X Octobre, est nommée préposée à la gestion journalière. Conformément à l'article 15 des statuts, elle peut par sa seule signature engager la société dans les limites de la gestion journalière de la société.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03968. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004732.3/208/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**T.R.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 38.435.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02392 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A

*Gérant*

J.-P. Van Keymeulen / E. Pateet

*Administrateurs-délégués*

(004629.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**VERSAILLES INTERNATIONAL LEISURE S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 20.214.

—  
Avec effet au 19 mars 2003, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., RC n° B 65.906, agissant en sa qualité d'agent domiciliataire a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation conclue en date du 14 décembre 2000 avec la société VERSAILLES INTERNATIONAL LEISURE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

*Senior Manager Legal / Partner*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04047. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004630.2/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**FIRE AND ICE INVEST HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.479.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 août 1993.

—  
Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 76, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE AND ICE INVEST HOLDING

*Signature*

(004631.3/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**HA KA HOLDING, Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
H. R. Luxemburg B 64.040.

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 25. Januar 2003 geht hervor, dass:

Frau Sylvia Kliem, 5, Am Bründl, D-82343 Pöcking Starnberg

Und

Frau Carola Körner, 58, Miquelstrasse, D-14195 Berlin

mit dem heutigen Datum aus dem Verwaltungsrat der HA KA HOLDING S.A. austreten.

Luxemburg, den 25. Januar 2003.

Für die Richtigkeit des Auszugs

*Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04227. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004643.4/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**SOGESPRIV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 28.593.

En sa qualité de Domiciliataire, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a dénoncé le siège social de la société SOGESPRIV HOLDING S.A. en date du 31 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004632.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**SACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.504.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 26 avril 1994

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 76, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SACE HOLDING S.A.

Signature

(004633.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**RIO GRANDE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.604.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 mars 1985

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 76, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIO GRANDE S.A.

Signature

(004636.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**RTL 7 S.A. ET CIE, S.E.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 53.688.

## EXTRAIT

Le capital social de la Commandite est de neuf millions quarante-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 9.043.940) représenté par 364.675 parts sociales sans désignation de valeur, toutes entièrement libérées. De l'accord de tous les associés commanditaires et commandités, les parts sociales sont à partir du 26 février 2003 détenues comme suit:

- 21 (vingt et une) parts sociales par RTL 7 S.A., société anonyme, R. C. S. Luxembourg 45.640,

- 364.654 (trois cent soixante-quatre mille six cent cinquante-quatre) parts sociales par ITI MEDIA GROUP N.V. avec siège social à Landhuis Joonchi Kaya Richard J. Beaujon z/n Curaçao et enregistré au registre de commerce de Curaçao sous le numéro 70319.

Luxembourg, le 26 février 2003.

E. de Fierlant

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004731.4/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.311.

INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., ayant été liquidée en date du 23 décembre 2002, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 21 décembre 2000 entre la Société INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 février 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004637.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**INDIGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.156.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 juillet 1998

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00872, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDIGO INVESTMENTS S.A.

Signature

(004639.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**SOGEFIN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 42.917.

SOGEFIN S.A., ayant été liquidée en date du 23 décembre 2002, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 3 janvier 2001 entre la Société SOGEFIN S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Luxembourg, le 21 février 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004640.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**COLLIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, rue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 53.194.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 16 décembre 2002, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Michele Colaci et de Madame Aude-Marie Thouvenin de leur poste d'administrateur de la société.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Madame Cristina Floroiu et de Madame Anita Denis comme nouveaux administrateurs de la société.

3. Le conseil d'administration se compose de:

Madame Patricia Carraro,

Madame Cristina Floroiu, demeurant à Luxembourg,

Madame Anita Dennis, demeurant à Syren, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour COLLIE S.A.

Signature / Signature

un administrateur / un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(004662.3/759/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**VALUE NET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 74.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Signatures.

(004644.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**INPEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 26.766.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 15 janvier 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.  
Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004646.4/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**SOCLINPAR S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 16.980.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 15 janvier 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.  
Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004649.4/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**SILO PLUS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
H. R. Luxemburg B 35.140.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Versammlung vom 20. Dezember 2002*

1. Den Verwaltungsratsmitgliedern wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit bis zum heutigen Tag erteilt.
2. Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Verwaltungsrats an.
3. Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:
  - Herr Emil Schramer, wohnhaft in D-54516 Wittlich Oberstrasse 16,
  - Frau Heike Weisgerber, wohnhaft in D-54290 Trier, Eberhardstrasse 11,
  - Herr Frank-Josef Jungkamp, wohnhaft in D-48683 Ahaus, Mergelstrasse 39.
4. Herr Emil Schramer wird die tägliche Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft erteilt und er wird geschäftsführender Verwalter (Administrateur-délégué) ernannt.
5. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für 1 Jahr gewählt, die Mandate enden am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

E. Schramer / H. Weisgerber / M. Maller

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004734.4/680/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.811.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium,

«the proxy»

acting as a special proxy of Mr Marcel Hoogebeen, gérant de sociétés, residing at 18300 Kloos Roads, Clifton 18001, South Africa

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l, a limited liability company having its statutory address at Groningen, The Netherlands, and management address at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 57.811, has been incorporated by deed enacted on March 15, 1991 before Me H. Brouwer, notary public residing at Groningen, the Netherlands, and whose articles of association have been modified by deed enacted on December 30, 1996 before Me Jean-Joseph Wagner notary public residing at Sanem, in replacement of Me Camille Hellinckx notary public residing at Luxembourg, published in the Mémorial C n° 212 page 10145 of April 29, 1997.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l amounts currently to NLG 310,000, represented by 3,100 Shares with a nominal par value of NLG 100 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Marcel Hoogebeen, gérant de sociétés, demeurant 18300 Kloos Roads, Clifton 18001, Afrique du Sud

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l, ayant son siège statutaire à Groningen, Pays-Bas, et son siège de direction effective au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.811, a été constituée suivant acte reçu le 15 mars 1991 par-devant Me H. Brouwer, notaire de résidence à Groningen, Pays-Bas, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 30 décembre 1996 par-devant Me Jean-Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Me Camille Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, publié à la page 10145 du Mémorial C n°212 du 29 avril 1997.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l, prédésignée, s'élève actuellement à NLG 310.000, représentés par 3.100 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de NLG 100, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2003.

J. Elvinger.

(004664.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**BELRON INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.048.

DISSOLUTION

In the year two thousand two on the twenty-third of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

BELRON INTERNATIONAL S.A., a company having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, Consultant, with professional address at 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 2002.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- The company BELRON INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. limited liability company, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under n° 69.048, («the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on March 24, 1999, published in the Mémorial C n° 431 of June 9, 1999.

- The articles of the Company have been amended by one deed of the undersigned notary dated December 3, 1999, published in the Mémorial C n° 106 of February 1, 2000,

- The articles of the Company have been amended by one deed of the undersigned notary dated March 23, 2001, published in the Mémorial C n° 1050 of November 22, 2001.

- The share capital of the Company presently amounts to four hundred twenty six million six hundred eighty six thousand six hundred seventy five Euro (EUR 426,686,675.-) consisting of seventeen million sixty seven thousand four hundred sixty seven (17,067,467) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company, which are free of any pledge, lien or other guarantee.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company;

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled;

- The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the sole shareholder of the Company;

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BELRON INTERNATIONAL S.A., une société avec siège social à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par M. Nicolas Cuisset, Consultant, ayant comme adresse professionnelle 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie en décembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société BELRON INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 69.048 (la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 24 mars 1999, publié au Mémorial C n° 431 du 9 juin 1999.

- Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 106 du 1<sup>er</sup> février 2000.

- Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C n°1050 du 22 novembre 2002.

- La Société a actuellement un capital social de quatre cent vingt-six millions six cent quatre-vingt six mille six cent soixante quinze Euro (EUR 426.686.675,-), représenté par dix-sept millions soixante sept mille quatre cent soixante sept (17.067.467) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

- La comparante a la propriété de la totalité des parts sociales de la Société et déclare avoir la pleine jouissance de ces titres, lesquels sont exempts de tout gage, garantie ou sûreté d'aucune sorte.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de l'actionnaire unique de la Société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.Cuisset, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004696.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**L.H.I., LUSO HISPANIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.601.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 15 janvier 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004653.4/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**PATRILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 30.409.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... EUR 4.919,80

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Signature.

(004656.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**PROCOMA (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 59.244.

*Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2003*

L'associé unique,

Mademoiselle Fabienne Roijer, demeurant à Clos de Gallois, 16, B-1410 Waterloo, Belgium décide de:

1. Accepter la démission de Monsieur Marcel Roijer comme gérant de la société et de lui donner pleine et entière décharge.
2. Nommer Madame Marina Valvasori, demeurant à Bettembourg/Luxembourg comme nouveau gérant de la société.
3. Transférer le siège de la société du 9-11 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

F. Roijer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004665.3/759/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**GSM GOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 40.654.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004667.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**TARP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 15.602.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 septembre 2002*

L'assemblée accepte la démission de la LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la société et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement au poste de commissaire aux comptes de la société LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

*Composition du conseil d'administration*

- Madame Rita Harnack, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne,
- Monsieur André Meder, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly,
- Madame Monique Maller, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

*Commissaire aux comptes*

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
- Les mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004738.4/680/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---

**ARGO S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 70.540.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twenty-third of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium,  
«the proxy»

acting as a special proxy of GREEN CONSULTING S.A., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with domicile in 3, place Dargent, Luxembourg  
«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société anonyme», ARGO S.A., a limited company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 70.540, has been incorporated by deed enacted on the July 5, 1999.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme ARGO S.A. amounts currently to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 310 (three hundred and one) Shares with a nominal par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of ARGO S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the directors for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique,  
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GREEN CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3, place d'Argent, Luxembourg  
«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ARGO S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.540, a été constituée suivant acte reçu le 5 juillet 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme ARGO S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ARGO S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004677.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

### **ARALIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 62.860.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social à Luxembourg;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ARALIA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.860, a été constituée suivant acte reçu le 26 janvier 1998;

II.- Que le capital social de la société anonyme ARALIA INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ARALIA INTERNATIONAL S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N.Rehm, J.Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 137S, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004682.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**PSO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.326.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,  
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MORIGAN HOLDING CORP, ayant son siège social à Belize, Belize City, 35 A, Regent Street.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme PSO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.326, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 8 février 2000 publié au Mémorial C numéro 375 du 25 mai 2000; que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 16 novembre 2001, publié au Mémorial C .

II.- Que le capital social de la société anonyme PSO INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,-) représenté par mille (1.000) actions de trente et un Euros (31,-) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société PSO INVESTMENTS S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs et des certificats d'actions au porteur.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire de surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 11, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

J. Elvinger.

(004675.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.560.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twenty-fourth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

«the proxy»

acting as a special proxy of AUSTRALASIAN MALTA INVESTMENTS LTD, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT 03, Malta

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société anonyme», AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., a limited company having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 55.560, has been incorporated by deed enacted on the 9 July 1996.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. amounts currently to EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euros, sixty-nine cents), represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) Shares without any nominal value fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AUSTRALASIAN MALTA INVESTMENTS LTD, résidant au 167 Merchants Street, Valletta VLT 03, Malza

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.560, a été constituée suivant acte reçu le 9 juillet 1996.

II.- Que le capital social de la société anonyme AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans dénomination de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BILIO S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004686.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**LUXEMBOURG NORTH DISTRIBUTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.397.

L'an deux mille trois, le vingt janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG NORTH DISTRIBUTION, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 90.397, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2002, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Hubert De Peuter, administrateur de sociétés, demeurant à B-3140 Keerbergen, Mezendreef 9,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 16 des statuts.

2) Nomination du président du conseil d'administration.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société conjointement par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jan Vanhevel, administrateur de sociétés, demeurant à B-2930 Brasschaat, Max Hermanlei, 8, Président du Conseil d'Administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. De Peuter, M. Strauss, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 137S, fol. 83, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

F. Baden.

(004826.4/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**LUXEMBOURG NORTH DISTRIBUTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(004828.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

**ARPAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.616.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-deux janvier

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique);  
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ODALISQUE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg Section B numéro 77.544;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ARPAD, S.à r.l., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.616, a été constituée suivant acte reçu le 18 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1215 du 21 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ARPAD, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000.000,- (trente-deux millions d'Euros), représenté par 1.280.000 (un million deux cent quatre-vingt mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ARPAD, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants et commissaires de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

J. Elvinger.

(004673.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

---